



18740

CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION**Cesag**

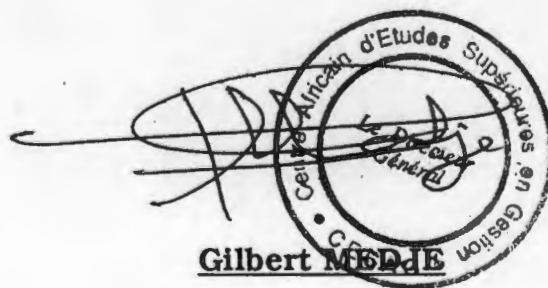
DAKAR, le - 6 FEV. 1997

NOTE DE SERVICE - 002

En dehors des heures de cours, les étudiants et stagiaires régulièrement inscrits dans les cycles longs et moyens du CESAG sont autorisés à accéder au laboratoire informatique pour s'exercer ou effectuer des travaux personnels en relation avec leurs programmes de formation.

Toutefois, les étudiants et stagiaires ne peuvent utiliser les ressources du laboratoire qu'en présence d'un superviseur désigné par le Responsable informatique et après s'être soumis aux procédures d'identification.

Pendant les séances de travail en accès libre, les utilisateurs doivent observer strictement le "règlement de l'accès libre au laboratoire informatique" affiché sur la porte d'entrée du laboratoire.



Gilbert Médé